

***HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
TARIFS À PARTIR DU 04/09/2009
TVA au taux de 19,6 %***

GESTION COURANTE

Minimum par copropriété	1000,- € H.T (soit 1196,00 € TTC)
A partir de 10 lots	110,- € H.T/lot (soit 131,56 € TTC)

PRESTATIONS PARTICULIERES

TARIF DES VACATIONS (applicables exclusivement aux situations exceptionnelles)

Heures de bureau : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h	41,80 € H.T/heure (soit 50,00 € TTC)
Hors heures de bureau	58,53 € H.T/heure (soit 70,00- € TTC)

La vacation correspond à une facturation minimum d'une heure de travail.
Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif de vacation.

RECOUVREMENT DES IMPAYES

Frais de relance à la charge du Syndicat	0,84- € H.T (soit 1,- € TTC par unité)
A la charge du débiteur :	
Mise en demeure par Lettre Recommandée	10,- € H.T (soit 11,96- € TTC l'unité)
Remise du dossier à l'huissier ou à l'avocat	100,- € H.T (soit 119,60- € TTC)

DEBOURS

Photocopies et tirages	20- € TTC par an et par copropriétaire
Autres débours (affranchissement, location de salle, annonces, ...)	valeur réelle

HONORAIRES SUR TRAVAUX

Pour la gestion administrative et financière des travaux votés en Assemblée Générale :	
Pour les travaux jusqu'à 5000,- euros H.T	Pas d'honoraires
Pour les travaux excédant 5000,- euros H.T	2% H.T du montant des travaux

AUTRES

Élaboration du carnet d'entretien	150,- € H.T (soit 179,40- € TTC)
Frais de mutation (questionnaire notaire, état daté, ...)	150,- € H.T (soit 179,40- € TTC)
Copie du carnet d'entretien (à la charge du demandeur)	40,- € H.T (soit 47,84- € TTC)
Assemblée Générale supplémentaire	150,- € H.T + vacation horaire
Réunion Conseil Syndical supplémentaire	100,- € H.T + vacation horaire
Remise du dossier et du fichier à un successeur	150,- € H.T (soit 179,40- € TTC)